

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 25 MARS 2024

Date de la convocation :
19/03/2024

EFFECTIF LÉGAL : 15

EFFECTIF EN EXERCICE : 14

EFFECTIF VOTANT : 12

L'an deux mille vingt quatre, le 25 Mars 2024 à 19 heures, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis, Salle du Conseil en Mairie de Cattenières, sous la présidence de Daniel FORRIERES, Maire

Étaient présents : Christophe BOUTHORS ; Raphaël CANTA ; Daniel FORRIERES ; David HEGO ; Antoine HERMAN ; Roseline HODIN ; Mickaël LANCEL ; José-Manuel LERICHE ; Céline MARELLI ; Sabrina MERY ; Véronique MEYER ; Francine SEDENT

Étaient absents : Damien BARDOUX ; Vincent WIART

Ont donné pouvoir :

Quorum : oui

Secrétaire de séance : Céline MARELLI

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DE AU TITRE DE L'AIDE DEPARTEMENTALE AUX VILLAGES ET BOURGS - AMENAGEMENT ET EQUIPEMENTS

Numéro de la délibération : 2024-11

Monsieur le Maire expose que le cimetière est doté d'une surface de 3615m² sur la parcelle A 771 et constitue un équipement de service public indispensable avec des concessions, des cases de colombarium et des cavurnes ouvert au public.

Le cimetière est composé d'une partie ancienne dont l'allée principale donne accès à l'église et une partie plus récente avec un accès sur le colombarium qui se situe sur la droite et sur l'arrière de l'église.

Il est nécessaire de réaliser la réfection de l'allée afin de la rendre carrossable.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total : 21 457.78€

Amendes de police : 10 728.89€

Autofinancement communal : 10 728.89€

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant :

- 4^{ème} trimestre de l'année en cours.

Monsieur le Maire précise que le dossier de demande de subvention comportera les éléments suivants :

Dossier de base :

- un plan de localisation du site à aménager ou à équiper où figure le nom des rues ou un extrait



- une photo aérienne sur laquelle le site sera repéré,
- une photo en couleur du site concerné,
- un descriptif des travaux envisagés et expliquant les principales caractéristiques du projet
- le plan d'aménagement ou d'équipement :
- un devis estimatif calculé hors taxes,
- la délibération relative à la demande de subvention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'arrêter le projet de travaux auprès de la Nord Espace Conception sise 2 chemin de Beaurain à Ovillers (Solesmes)
- D'adopter le plan de financement exposé ci-dessus
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre de l'aide départementale aux villages et bourgs – volet aménagement et équipements

Certifié conforme,
Fait et délibéré en séance du jour, mois et an
ci-dessus mentionné,

Le secrétaire de séance,



Le Maire,



Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture et publication le - 8 AVR. 2024

